



Le Chiffre Déchaîné

**Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable
et du commissariat aux comptes n° 194**

Négociations sur la classification et la formation professionnelle : s'investir pour être plus rentables pour l'entreprise sans rien attendre en retour, le nouveau sacerdoce proposé par le patronat de la branche

Lors de la Commission Paritaire de Négociation d'Interprétation et de Conciliation de la branche des Experts-Comptables et Commissaires Aux Comptes qui s'est tenue le 1^{er} mars 2024, le principal point à l'ordre du jour portait sur la négociation de la classification qui est en cours.

Le patronat avance dans une direction que les syndicats contestent depuis le départ : à chaque étape, des éclaircissements sont nécessaires et à chaque fois, la réponse qui nous est faite rajoute du flou. Bilan des courses, difficile d'objectiver un niveau avec un périmètre de responsabilité et de qualification. Par exemple, certains salariés, censés encadrer, sont responsables des résultats mais n'ont pas de prérogative de management. A date, nous n'avons pas identifié de quels postes il pouvait s'agir puisque le patronat entend par là introduire plus de flexibilité. Par contre, on comprend bien que si le salarié se doit d'exécuter ces différentes tâches, il n'est pas nécessairement reconnu par rapport à cela.

Autre exemple : depuis le début de la négociation, nous demandons que le niveau d'étude soit pris en compte, demande laissée lettre morte sauf bien sûr pour les Experts-Comptables de l'Ordre qui bénéficient bien d'une reconnaissance particulière, refusée à tous les autres salariés du secteur.

Si pour chaque position il n'est pas possible de définir clairement le niveau exigé, la prise de responsabilité etc. la question de l'évolution professionnelle, déjà peu mise en avant, est encore moins appréhendable, au motif de refuser toute automaticité dans la progression professionnelle, sans nécessairement objectiver quoique ce soit.

De ce point de vue, la CGT demande au patronat de sortir du bois et de prévoir, à échéance, de définir une formalisation du choix justifié de l'entreprise de ne pas faire passer le salarié à un échelon supérieur, lors de l'entretien professionnel quand le cas de figure se présente.

Et c'est notamment le cas de la formation professionnelle qui était le deuxième gros sujet abordé pendant la réunion. Depuis que l'Etat a repris le contrôle du financement de la formation, les niveaux de prise en charge et les budgets ont fluctué et le patronat de la branche a toujours su s'adapter pour profiter à plein de la cash machine, se félicitant d'avoir su tirer profit des nouveaux dispositifs à destination des plus jeunes tout en taisant et refusant de traiter le cas de la formation des salariés en poste dans les cabinets.

C'est bien d'ailleurs du fait du manque d'intérêt patronal à obtenir un accord des syndicats tant la soupe est bonne à la table offerte par l'Etat que nous ne parvenons pas à négocier quoique ce soit, pas même sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), dispositif pourtant vanté par toute la délégation patronale. Mais après tout qui peut être contre la paix dans le monde ?

Une nouvelle étude devrait être menée sur le sujet de la formation. Bref, nous n'en sommes qu'aux prémices. Nous vous tiendrons informés des évolutions mais quoi qu'il en soit, la CGT se mobilisera comme à chaque négociation pour conquérir des droits et garanties pour les salariés, contre tout nouveau recul au détour d'une évolution de la classification défavorable, notamment à court terme.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts-Comptables »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes